

Quels déchets à la déchetterie ?

Certains déchets doivent suivre une filière de traitement appropriée du fait de leur spécificité et/ou dangerosité. Ils ne sont donc pas collectés et doivent être déposés à la déchetterie.

L'accueil à la déchetterie des particuliers se fait à nouveau normalement, sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture au public.

Les horaires des 5 déchèteries du territoire ont été harmonisés, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

Nouveaux horaires et infos ici : <https://www.paristerresdenvol.fr/actus/harmonisation-des-horaires-des-decheteries>

Conditions d'accès

Gratuit pour les Sevranaïses (présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité), **véhicule de moins de 2 mètres de hauteur**.

Depuis le 1^{er} février 2016, **les véhicules particuliers de plus de 2 mètres** peuvent exceptionnellement accéder aux déchèteries **une fois par an, uniquement sur rendez-vous** au 0800 10 23 13, et à jour fixe, le vendredi entre 9h et 12h pour les Sevranaïses.

Pour les véhicules de plus de 2 mètres, il faut présenter la carte grise du véhicule (en plus du justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la pièce d'identité).

A savoir

- Les **véhicules de tourisme** peuvent accéder deux fois par jour aux déchèteries, les **véhicules utilitaires** et les **véhicules de tourisme avec remorque**, une seule fois.
- Avant tout accès aux déchèteries, les **petites entreprises** doivent impérativement s'adresser à Paris Terres d'Envol, tél. 0800 10 23 13.
- Les particuliers se présentant aux déchèteries avec un **véhicule de location** doivent présenter le **justificatif de location**.

2 solutions pour les DEEE* qui ne fonctionnent plus

*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

- **1 pour 1** : Quand vous achetez un appareil électroménager ou électronique du même type que l'ancien, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien.
- **Les déchèteries** : Les déchèteries intercommunales sont aménagées pour la collecte des DEEE, qui sont ensuite acheminés vers des filières de recyclage et de valorisation.

Déchets acceptés

- **Déblais et gravats inertes** : terres, Matériaux de démolition ou de bricolage, appareils sanitaires, carrelages, tuiles...
- **Ferrailles et métaux non ferreux** : Ustensiles ménagers, vieilles ferrailles, vélos
- **Bois** : les rebus de menuiseries, charpentes, portes, planches, cadre de fenêtre...
- **DEA** (Déchets d'Équipement et d'Ameublement) : meubles, matelas, sommiers, tables, chaises
- **Déchets verts du jardin** : les tontes de Pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, déchets floraux, ...
- **Déchets divers / tout venant**
- **Emballages ménagers** : Verre, Cartons, Flaconnages, films et barquettes plastiques, Journaux magazines / papiers
- **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.)** : Gros électroménager, Ecrans, Petit électroménager

- **Lampes à économie d'énergie et néons**
- **DDS** : Bidons d'huile, Emballages souillés, Piles, Aérosols de produits dangereux, Produits phytosanitaires, Bidons de peintures, Tubes fluorescents, Solvants, bases, acides, Colles, vernis, Les radiographies
- **Huiles minérales**
- **Huiles végétales**
- **Batteries**
- **Cartouches, Filtre**
- **Pneumatiques déjantés**
- **Textiles**
- **Bouteilles de gaz, Extincteurs**

Déchets refusés

- Les ordures ménagères
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets hospitaliers
- Les médicaments
- Les Déchets d'Activités de Soins
- Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- Les déchets organiques putrescibles autres que les déchets verts
- Les carcasses de voiture et les gros éléments de mécanique
- Les pneus non déjantés
- Les déchets contenant de l'amiante ciment
- Les produits radioactifs
- Les déchets liquides non autorisés (Carburant)
- Les déchets explosifs ou dangereux toxique, inflammable, corrosif...) autres que ceux cités dans la liste des matériaux et DDS admis
- Les matériaux infestés de termites
- Les boues des stations d'épuration
- Les déchets comprenant un risque infectieux

Régie et quotidienneté (CTM)

Email

ctm-secretariat@ville-sevrans.fr

Téléphone

[01 49 36 51 60](tel:0149365160)

Adresse

21 avenue Pierre Curie
93270 SEVRAN
France

Horaires : Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h15 Samedi 8h à 12h Standard : Lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h à 17h30 Samedi 8h30 à 12h.

Coordonnées

Déchetterie de Sevrans

Chemin du Baliveau

Tél : 01 41 51 41 41

Tél : 0800 10 23 13

Particuliers

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

- Lundi au vendredi : 13 h - 18 h
- Samedi : 10 h - 18 h
- Dimanche : 9 h - 13 h

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre

- Lundi au vendredi : 14 h -19 h

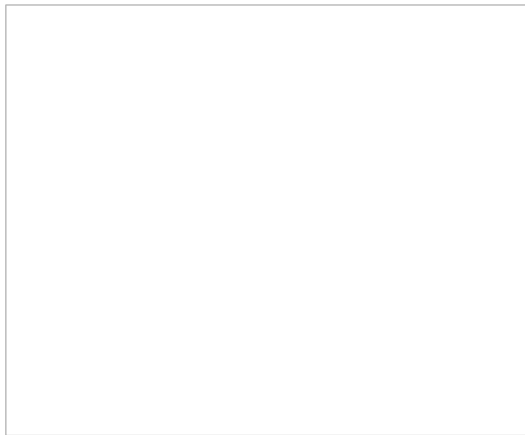
- Samedi : 10 h -19 h
- Dimanche : 9 h - 13 h

Professionnels

Du lundi au vendredi : 6h - 12 h.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Cliquez sur le plan pour l'agrandir



rgba(255,255,255,1)

Les autres déchetteries

Les déchèteries du territoire Paris Terres d'Envol (Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France, Villepinte) sont également accessibles aux Sevranaïses.

Consulter les horaires [ici](#)

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

[Mémo Tri : Le guide du tri](#) (.pdf - 2.65 Mo)

Notre partenaire pour les déchets dangereux

Pour avoir plus d'informations sur les différents types de déchets chimiques à déposer en déchèterie, consultez [l'affiche](#) de notre partenaire ECO DDS ou www.ecodds.com.

rgba(255,255,255,1)